

DOCUMENT D'INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

L.111-1 du code de la consommation

Le contrat d'abonnement est souscrit auprès du service de l'eau et de l'assainissement de la commune de Lormes

DUREE DU CONTRAT

Illimitée

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES

La commune de Lormes a pour missions :

- De fournir de l'eau potable : les missions comprennent le prélèvement dans le milieu naturel, le traitement, le stockage et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique,
- De préserver l'environnement : les missions comprennent la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet en milieu naturel,
- De gérer le patrimoine (extension, renouvellement de réseaux...),
- De gérer les eaux pluviales,
- D'accueillir, de satisfaire et de renseigner les usagers (informer, gérer les demandes, réaliser la relève et facturer).

PRIX DU SERVICE

L'ensemble des prix des services, voté par le conseil municipal est consultable sur simple demande à la Mairie de Lormes service de l'eau et de l'assainissement et / ou sur le site internet de la ville lormespetitevilledefutur.fr

FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La facture d'eau et la facture d'assainissement comportent les éléments suivants :

- ABONNEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT (PART FIXE)

Ils couvrent les coûts fixes engagés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement (entretien des installations, des réseaux, des compteurs, relève, facturation...).

- CONSOMMATIONS D'EAU ET ASSAINISSEMENT (PART VARIABLE)

Cette partie est proportionnelle à la consommation d'eau (elle correspond au nombre de m³ consommés par l'utilisateur).

- REDEVANCE AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

1- La redevance prélèvement est destinée au financement des actions de préservation de la ressource en eau.

2- La redevance de lutte contre la pollution d'origine domestique finance des actions pour réduire la pollution des eaux dans le milieu naturel.

3- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, finance les travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement.

Elles sont toutes les trois reversées à l'agence de l'eau Seine Normandie.

- TAXE SUR VALEUR AJOUTEE

Tous les articles sont soumis à la TVA de manière obligatoire, en fonction de la réglementation (Loi de finances).

RELEVES ET FACTURATIONS

Sauf cas particulier, les compteurs d'eau sont relevés chaque année à la même période (juillet – août), la facturation est annuelle (septembre) pour les non mensualisés.

Les mensualisés doivent relever eux-mêmes leurs compteurs au mois de Janvier, un relevé sera effectué par les services municipaux tous les trois ans ou si les usagers ont des difficultés à relever eux-mêmes leurs compteurs (appeler la Mairie au 03.86.22.31.55)

PAIEMENT DES FACTURES

Le paiement peut être effectué :

- En espèces : auprès de la trésorerie municipale de Château Chinon uniquement (Munissez-vous de la facture),
- Par chèque bancaire : joignez le talon de paiement à votre chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public, et adressez l'ensemble dans l'enveloppe jointe à la Trésorerie de Château Chinon Route de Bibracte 58120 Château Chinon
- Par mensualisation (10 prélèvements par an et une facture de décompte après relevé du compteur, accompagnée de l'échéancier pour l'année suivante, dépôt des nouvelles demandes en janvier de chaque année à la Mairie de Lormes),
- Sur internet muni(e) de votre carte bancaire et de votre facture d'eau (www.tipi.budget.gouv.fr).
- Par virement sur le compte de la trésorerie (IBAN sur la facture)

DIFFICULTES DE PAIEMENT DES FACTURES

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez contacter la trésorerie municipale de Lormes pour mettre en place un dispositif de paiement (échéancier ...).

AUTRES INFORMATIONS

- Branchements

Un délai minimum d'un mois après le retour du devis signé ou à la date convenue avec l'utilisateur.

Raccordement à l'eau potable (Délibération du Conseil Municipal du 11/04/2019):

En domaine public :

La première démarche pour l'intéressé consiste à contacter le service des eaux à la Mairie de Lormes. Un devis sera effectué avec notre fermier pour étudier le raccordement projeté sur la partie publique. La commune participe à cette dépense à hauteur de 50%. Il est précisé que cette dernière disposition est valable dans le cas d'un branchement simple. Pour les branchements complexes, les cas seront étudiés de manière particulière.

En domaine privé :

Faites appel à votre l'entreprise de votre choix pour effectuer les opérations nécessaires de raccordement. Les dépenses sont à la charge du demandeur.

Raccordement au réseau des eaux usées (Délibération du Conseil Municipal du 02/12/2015):

En domaine public :

La première démarche pour l'intéressé consiste à contacter le service de l'assainissement à la Mairie de Lormes. Un devis sera effectué avec notre fermier pour étudier le raccordement projeté sur la partie publique. Le tarif de la taxe de raccordement est fixé à 860€.

En domaine privé :

Faites appel à votre l'entreprise de votre choix pour effectuer les opérations nécessaires de raccordement. Les dépenses sont à la charge du demandeur.

- Abonnement eau conclu sur place

Sous 48 heures ouvrées à partir de la date de signature du contrat ou à la date convenue avec l'utilisateur.

- En cas de départ d'un locataire, si le logement n'est pas reloué dans le mois, le compteur

sera remis au nom du propriétaire. Si celui-ci veut couper le compteur, il prendra contact avec l'entreprise Paganie pour une fermeture à la bouche à clef. (03.86.22.81.94)

RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Monsieur le Maire, Mairie de Lormes, 1 Place François Mitterrand, 58140 - Lormes

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le fichier des abonnés est la propriété de la commune de Lormes qui en assure la gestion dans les conditions prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée pour garantir la liberté d'accès aux documents administratifs.

Ainsi, tout abonné a le droit de consulter gratuitement dans ses locaux le dossier ou la fiche le concernant.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout abonné a droit d'obtenir communication et rectification des informations nominatives le concernant.

CONDITIONS ET MODALITES DE RETRACTATION / RESILIATION DU CONTRAT

DROIT DE RETRACTATION

Dans le cadre d'un contrat conclu à distance ou signé en dehors des locaux de la Mairie, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours à compter du lendemain de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis.

L'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Pour exercer son droit, l'utilisateur doit notifier à la Mairie sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique).

DROIT DE RESILIATION

En application de l'article L2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les abonnés au service des eaux peuvent présenter à minima 5 jours avant leur départ, une demande de résiliation de leur contrat d'abonnement, avec cessation de fourniture d'eau.

Les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés au plus tard quinze jours après la date de la réception de la demande ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure. Quel que soit le motif de la résiliation d'abonnement, l'abonné doit payer la part fixe du tarif pour la durée d'abonnement, ainsi que la partie variable du tarif correspondant au volume d'eau consommé.

Les propriétaires sont priés de bien informer leurs locataires de la nécessité de résilier leurs abonnements au moment de leur départ, en communiquant l'index de leur compteur au service des eaux de la Mairie.

MODALITES DE REVISION DU REGLEMENT

Toute modification susceptible d'être apportée au règlement du service de l'eau est votée par le conseil municipal et sera portée à la connaissance des usagers.

ECO-CONSOMMATION

La Commune de Lormes vous invite à adopter une consommation sobre et respectueuse de la préservation de l'environnement. La Commune souhaite sensibiliser ses usagers aux éco-gestes simples du quotidien.

Repères éco citoyens

La consommation moyenne par personne et par mois, se situe entre 3 et 5 m³

Pourquoi préférer une douche à un bain ?

Une douche de 4 minutes représente 60 à 80 litres contre 150 à 200 litres pour un bain, donc moins d'eau potable utilisée, moins d'eaux usées à dépolluer et une facture allégée.

Pourquoi veiller aux fuites d'eau domestiques ?

Les fuites représentent 15 à 20% des quantités d'eau utilisées. Pensez à vérifier le bon fonctionnement de vos installations (sanitaires, chauffe-eau, robinetterie) par une relève ou un contrôle périodique de votre compteur.

Comment détecter les fuites ?

Relevez le chiffre de votre compteur le soir avant de vous coucher. Le lendemain matin, comparez le chiffre de votre compteur avec celui de la veille. S'il a varié, c'est qu'une fuite existe. Evidemment, ce test n'a de valeur que si vous avez pris soin de ne pas consommer d'eau pendant la nuit.

CONTRAT A RETOURNER A LA MAIRIE,
1, Place François Mitterrand 58140-LORMES.
Courriel : contactmairielormes@lormes.fr

Avec une copie de votre carte d'identité, de votre contrat de location (locataires)
ou une attestation de vente notariée (propriétaires) + un extrait Kbis (pour les sociétés)

Je soussigné(e),

Monsieur – Madame – Société (Rayer les mentions inutiles)

Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Tél _____ Portable _____

N °Siret _____

Courriel _____

Agissant en qualité de : (cocher la ou les mentions utiles)

Propriétaire Professionnel (Extrait Kbis)

Locataire

Demande l'alimentation en eau potable à l'adresse suivante :

Nom / Prénom ou Société :

N° et Rue :

Bâtiment _____ Etage _____ N°Apt _____

Code postal : 58140

Commune : LORMES

Nom de l'ancien occupant :

Date d'entrée dans les lieux : ____ / ____ / _____

Nombre d'occupants : _____

Date demande mise en eau : ____ / ____ / _____

Les factures seront à expédier à l'adresse ci-dessous (si adresse différente du lieu desservi)

Nom _____ Prénom _____

N° et Rue

Code postal _____

Commune _____

Mon relevé d'index du compteur d'eau :

L'index relevé

|_|_|_|_|_|_|_|

Date du relevé : ____ / ____ / ____

Numéro de compteur : _____

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance du contenu des documents annexés au présent contrat et accepter toutes les conditions et obligations s'y rattachant.

Signature

Lormes le